

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Date : ...19 janvier 2024.....

INTITULÉ DE L'ACTION : ... **Le cabaret infini de l'univers**

DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s)	(1)		
Frais de transport	(2)	Participation des personnes	(4)
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (à détailler)	(3)	Autres financements (à préciser)	
		Fonds propres	166,67
Temps de créations partagés	1280		
Tracts, affiches (impression)			
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	1500
Divers			
Frais administratif	386,67		
Personnel bénévole (valorisation)		Bénévolat (valorisation)	2100
Préparation du projet (réunions, communication...)	400		
Préparation cabaret	1100		
Musiciens	600		
Participation en nature		Dons (valorisation)	180
Goûters	180		
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES			
Financement d'un autre projet (5)			

TOTAL	3 946,67	TOTAL	3 946,67
<p>(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis</p> <p>(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez</p> <p>(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement • être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) • être couverts par une assurance • contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur 		<p>(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)</p> <p>(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.</p> <p>(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.</p>	